Inter SR
Intra CL

Droit de la famille - Classe virtuelle [Teams]

MAJ : Jeudi 26 novembre 2026

Objectif professionnel

A partir de l'état actuel du droit de la famille, appréhender les enjeux et la complexité des situations de séparation.

Contenu

- **Séance 1 - La famille sous l'angle du couple**

I- les relations personnelles

I-a le mariage

I-b le concubinage

I-c le PACS

- **Séance 2 - les relations patrimoniales**

II- les relations patrimoniales

II-a les régimes matrimoniaux

II-b le patrimoine des concubins, l'indivision

II-c le patrimoine des pacsés, la convention

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : comprendre les différences de traitement juridique des couples, leur impact sur les décisions judiciaires ou de la CAF

- **Séance 3 - la séparation**

III- les séparations / et les procédures JAF

Public

Tout public Caf

Pré-requis

Aucun prérequis

Modalités pratiques

6 séquences de 3 heures animées sous Teams soit 18 heures
Calendrier - Lieux - Modalités d'accès : Planification sur le site EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Offre de l'EGOC
Accompagnement métier

Tarifs

620.00

Modalités d'animation

En classe virtuelle sous TEAMS

Session régionale (INTER) / Chantier local (INTRA)

Formateur

Formateur expert

Effectif

Minimum : 6 stagiaires /
Maximum : 12 stagiaires

Taux de satisfaction

En 2024 : 80% / En 2025 : 80 % (1 session ; 9 stag)

Tarification

INTRA - Coût 18 heures (6 séances de 3h) : 3 600 € TTC

INTER - Coût stagiaires
6/7 participants : 620 €
8/9 participants : 470 €
10/12 participants : 420 €

Tarif / Coût stagiaire

620.00

III-a le divorce

III-b la fin du PACS

III-c la fin du concubinage

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : comprendre les nouvelles procédures familiales, les documents judiciaires nouveaux

- **Séance 4 - les violences familiales**

IV- les violences familiales

IV-a aspect pénal

IV-b ordonnance de protection

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : connaître les nouveaux dispositifs de protection après la crise sanitaire, comprendre la différence entre les procédures civiles et pénales

- **Séance 5 - l'enfant - la filiation**

V- L'enfant – la filiation

V-a établissement de la filiation

V-b L'adoption

V-c l'assistance médicale à la procréation, la réforme

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : comprendre le sens d'une législation sur la filiation, la différence entre la filiation et les droits qui en découlent à l'aune du principe d'égalité

- **Séance 6 - L'autorité parentale**

VI- L'autorité parentale

VI-a les titulaires

VI-b l'exercice de l'autorité parentale, les domaines (résidence, droits d'accueil, fratries, conflits éducatifs)

VI-c l'obligation alimentaire et le recouvrement des pensions impayés

VI-d rôle du Juge

OBJECTIF PEDAGOGIQUE : découvrir les nouvelles procédures issues de la réforme Justice de 2019

Méthodes mobilisées

Apports théoriques

- Apports concrets et situations vécues dans leur pratique professionnelle
- Réflexions et échanges entre les participants et l'intervenant
- Documents écrits illustrant et soutenant les propos

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter

afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43
